

MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS

**Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Chers Collègues,**

Le projet de budget 2024 du Ministère du Tourisme et des Loisirs est arrêté à **9 405 475 189 FCFA** en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) contre 8 692 891 127 FCFA en 2023, soit une hausse de 712 584 062 FCFA en valeur absolue et 8,20 % en valeur relative.

Par programme, ce projet de budget est réparti comme suit :

Programme 1016 : Pilotage, Coordination et Gestion administrative

Pour l'exercice 2024, les crédits de ce programme sont évalués à **1 095 328 189 FCFA** en AE et en CP.

Par nature économique de dépenses, ces crédits sont répartis comme suit :

- Dépenses de personnel : **431 778 000 FCFA** en AE et en CP ;
- Acquisitions de biens et services : **409 141 751 FCFA** en AE et en CP ;
- Investissements exécutés par l'Etat : **254 408 438 FCFA** en AE et en CP.

Programme 2050: Développement de l'Offre touristique

Pour l'exercice 2024, les crédits dudit programme sont estimés à **6 489 535 000 FCFA** en AE et en CP.

Par nature économique de dépense, ces crédits sont répartis comme suit :

- Dépenses de personnel : **151 535 000 FCFA** en AE et en CP ;
- Acquisitions de biens et services : **205 000 000 FCFA** en AE et en CP ;
- Transferts courants : **1 717 500 000 FCFA** en AE et en CP ;
- Investissements exécutés par l'Etat : **2 915 500 000 FCFA** en AE et en CP ;
- Transferts en capital : **1 500 000 000 FCFA** en AE et en CP.

Programme 2123: Promotion de la Destination

Pour l'exercice 2024, les crédits de ce programme sont évalués à **1 820 612 000 FCFA** en AE et en CP.

Par nature économique de dépenses, ces crédits sont répartis comme suit :

- Dépenses de personnel : **73 612 000 FCFA** en AE et en CP ;
- Acquisitions de biens et services : **247 000 000 FCFA** en AE et en CP ;
- Transferts courants : **1 500 000 000 FCFA** en AE et en CP.

Votre Commission des Finances et du Contrôle budgétaire, élargie à la Commission des Affaires économiques, a examiné, en sa séance du dimanche 29 octobre 2023, sous la présidence de Monsieur Seydou DIOUF, le projet de budget 2024 du Ministère du Tourisme et des Loisirs.

Le Gouvernement était représenté par Messieurs Mame Mbaye Kan NIANG, Ministre du Tourisme et des Loisirs, Mamadou Moustapha BÂ, Ministre des Finances et du Budget, et Samba SY, Ministre du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions, assistés de leurs principaux collaborateurs.

Ouvrant la séance, Monsieur le Président Seydou Diouf a souhaité la bienvenue à Messieurs les Ministres, ainsi qu'à leurs collaborateurs, et leur a adressé ses félicitations et vœux de succès dans l'accomplissement de leurs missions.

Il a, ensuite, passé la parole à Monsieur Mady DANFAKHA, Président de la Commission des Affaires économiques qui, après des mots de félicitations et d'encouragements, a invité Monsieur le Ministre du Tourisme et des Loisirs à présenter le projet de budget de son département.

Prenant la parole, Monsieur le Ministre a exprimé tout le plaisir qui l'anime d'être devant les Représentants du Peuple, pour soumettre à leur appréciation le projet de budget 2024 du Ministère du Tourisme et des Loisirs.

A cet effet, il a indiqué que ledit projet de budget est élaboré dans un contexte de poursuite des efforts de relance du secteur qui traverse des difficultés depuis la crise Ebola et, plus récemment, la pandémie de la COVID-19. Selon lui, le Gouvernement, conformément aux orientations stratégiques du PSE et sous l'impulsion de Son Excellence, Monsieur le Président Macky SALL, a consenti des efforts importants pour soutenir le secteur, à travers les programmes de Résilience économique (PRES) et de Relance de l'Economie nationale (PREN).

À ce niveau, Monsieur le Ministre fera noter qu'avec la création d'un ministère chargé du Tourisme et des Loisirs dans l'architecture gouvernementale, le Chef de l'Etat réaffirme ainsi l'importance qu'il accorde à ces deux sous-secteurs. Ce qui conforte, dira-t-il, l'ambition du Sénégal d'être une destination attractive et compétitive, ainsi qu'un hub aérien et touristique de référence en Afrique et dans le monde.

Dans ce cadre, Monsieur le Ministre a rappelé le cadre stratégique d'intervention du ministère qui vise en priorité le repositionnement de la destination autour d'une offre à haute valeur ajoutée, l'amélioration de la fluidité et de la mobilité, en vue de faciliter l'accessibilité des sites et le renforcement de la compétitivité de la destination.

Par ailleurs, il a rappelé les réalisations obtenues notamment en 2023, à travers la mise en œuvre des programmes de son département.

S'agissant du Programme 1 « **Développement de l'Offre touristique** », il a, d'abord, mis l'accent sur les principales actions et activités réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du projet de développement de l'offre d'affaires et de City Trip à Dakar, du projet de relance du tourisme en Casamance, du projet de développement de l'écotourisme à Fatick, Tambacounda et Kédougou, ainsi que du projet de redynamisation du tourisme culturel à Gorée et Saint-Louis.

Monsieur le Ministre est, ensuite, revenu sur les travaux d'aménagement des sites touristiques intégrés exécutés dans les localités de Pointe Sarène, Mbodiène et Kafountine-Abéné, Saly et Cap Skiring.

Au titre de la réglementation du secteur et du renforcement de la sécurité des réceptifs, il dira que le ministère a accordé des agréments et autorisations d'ouverture à l'exploitation touristique à cent-quatre-vingt-un (181) établissements d'hébergement touristique, quarante (40) nouvelles licences d'agence de voyages délivrées, entre autres. Cependant, a-t-il précisé, deux (02) agences ont été fermées. Parallèlement, le Commissariat spécial du Tourisme a contrôlé quatre-cent-soixante-treize (473) réceptifs hôteliers, dont trois-cent-cinquante et un (351) à Dakar et cent-vingt-deux (122) à Mbour.

S'agissant du Crédit hôtelier et touristique (CHT), Monsieur le Ministre a indiqué que sur un total de deux-cent-quarante-trois (243) demandes de financement, quarante-huit (48) projets ont été approuvés, dont trente-neuf (39) réceptifs d'hébergement et neuf (09) agences de voyages pour un montant de **8 243 662 936 FCFA**.

Pour renforcer ce mécanisme, dira-t-il, des conventions sont signées avec le FONGIP, le Fonds de Solidarité africaine (FSA) et la DER/FJ, afin de renforcer la mobilisation de ressources pour mieux accompagner les investissements privés.

Monsieur le Ministre a terminé avec les réalisations accomplies, dans le cadre du Programme « **Développement de l'Offre touristique** », en mettant l'accent sur les actions entreprises pour promouvoir la destination Sénégal. Il s'agit, notamment, de la participation à des foires et salons internationaux pour présenter l'offre touristique du Sénégal, nouer des partenariats avec les promoteurs de voyages et s'imprégner des tendances du marché touristique international.

Il a également mentionné d'autres activités telles que la mise en place d'un Programme « Plages propres » en rapport avec la Commune de Ngor, l'initiative « Nu dem Ndar » qui entre dans le cadre de l'animation des pôles touristiques et le Programme « Taamu Sénégal » qui contribue au marketing territorial et à la promotion du tourisme interne.

Relativement au Programme 1016 « **Pilotage, Gestion et Coordination administrative** », Monsieur le Ministre a indiqué que les réalisations enregistrées ont porté, notamment, sur la validation du rapport de la revue annuelle conjointe de l'année 2022, la passation des marchés publics exécutés à hauteur de 90,75% et la finalisation du processus de concertation du projet de loi portant Code du Tourisme, des décrets et arrêtés, ainsi que des protocoles d'accord.

Monsieur le Ministre a clos sa présentation en annonçant le taux d'exécution du budget 2023 de son département qui est estimé à 75% en fin octobre 2023.

Intervenant à leur tour, vos Commissaires ont adressé à Monsieur le Ministre leurs chaleureuses félicitations pour sa reconduction à la tête de ce département stratégique,

ainsi que leurs vœux de succès dans l'accomplissement des missions qui lui sont confiées.

Ils ont, ensuite, fait part de leurs préoccupations et suggestions qui, pour l'essentiel, se résument aux points ci-après.

D'emblée, vos Commissaires ont relevé l'importance du sous-secteur du tourisme dans l'atteinte des objectifs de développement de notre pays. Ils ont, à ce propos, salué les performances notées dans le rapport de présentation budgétaire du département qui montrent les efforts consentis dans le cadre de la relance de ce sous-secteur fortement impacté par la COVID-19.

A cet effet, Monsieur le Ministre a été invité, d'une part, à revenir sur le rôle que joue le tourisme dans la croissance économique et, d'autre part, à préciser son pourcentage dans le PIB ainsi que le nombre global des entrées et des emplois générés.

Dans ce cadre, vos Commissaires se sont accordés sur l'opportunité de diversifier l'offre touristique afin de répondre aux besoins d'une nouvelle clientèle et d'impulser le secteur vers les rampes du développement durable. Dans cette optique, l'accent a été mis sur le développement du tourisme d'affaire, animalier, insulaire, cynégétique, médical, culturel, historique, sportif et sur l'écotourisme, au niveau des différentes zones et sites du pays, disposant de potentiels y relatifs, notamment en Casamance, à Matam, dans le delta du Saloum, entre autres.

Dans le même sillage, ils se sont appesantis sur l'opportunité de promouvoir le tourisme religieux. En effet, diront-ils, au-delà des retombées économiques, ce type de tourisme permettrait à la population de s'imprégner davantage de nos valeurs religieuses. Ainsi, la valorisation de nos cités religieuses, à l'image de celles du Maroc, a été préconisée, ainsi que la mise en tourisme de « cëddéem », chambre où Serigne Touba a passé ses nuits à Dakar, l'élaboration de programmes destinés au tourisme religieux et la proposition d'offres de voyages religieux destinées aux sénégalais de la diaspora.

Par ailleurs, vos Commissaires ont insisté sur la nécessité d'accompagner la redynamisation de certains réceptifs tels que Club Aldiana, Laguna Beach, Domaine de Nianing, Savana Saly, Savana Koumba, hôtel Espadon, hôtel les Piroguiers de Foundiougne, entre autres. De leur avis, la réouverture de ces hôtels pourrait apporter des réponses face à la question de l'emploi des jeunes et de l'immigration irrégulière, compte tenu des flux financiers énormes qu'elle peut générer.

Parallèlement, l'attention de Monsieur le Ministre a été attirée sur la non-prise en compte de Saly dans les programmes du ministère. À ce propos, ils ont tenu à rappeler la place importante de cette station balnéaire qui constitue la destination phare du tourisme dans notre pays. Ainsi, ils ont recommandé de dégager de nouvelles perspectives à travers, notamment, la requalification de ladite station pour lui permettre de continuer à jouer pleinement son rôle de premier plan dans le tourisme

sénégalais. Cette même recommandation a été exprimée concernant la région du Sine Saloum, notamment pour la commune de Toubacouta.

De surcroît, il a été préconisé l'exploitation de la grande côte qui constitue une niche patrimoniale à explorer.

Dans un autre registre, vos Commissaires se sont félicités de l'important travail fait par le Directeur général de la SAPCO Sénégal, tant dans le cadre de la gestion du personnel qu'au niveau des résultats enregistrés dans le cadre de l'aménagement des sites touristiques à Pointe Sarène, au parc de Niokolo Koba ainsi qu'à Mbodiène, avec, notamment, le paiement des impenses dues aux populations de la localité. Ils ont, à cet égard, plaidé l'augmentation des crédits de cette structure pour lui permettre d'élargir ses actions dans le Delta du Saloum, dans le Ferlo, ainsi qu'à Kaffrine, Toubacouta, entre autres.

Par ailleurs, Monsieur le Ministre a été interpellé sur les lenteurs notées dans le démarrage du projet Kafountine-Abéné, sur l'exploitation des 580 hectares de terres désaffectées dans la Commune de Malicounda, ainsi que sur l'état de la situation financière de la SAPCO Sénégal.

Dans la même veine, vos Commissaires se sont réjouis de l'implantation de l'hôtel RIU Baobab et ont demandé, par la même occasion, à être édifiés sur le démarrage du projet de construction d'un hôtel dans la zone de Gandiole par le groupe RIU, ainsi que sur l'achèvement des travaux de l'hôtel Baobab de Diourbel.

En outre, vos Commissaires ont attiré l'attention de Monsieur le Ministre sur l'apparition de crocodiles blancs dans une mare, située dans la région de Kolda. À cet effet, il a été sollicité l'aménagement de cette zone dans l'optique de protéger et de conserver ces crocodiles, tout en palliant tous les risques de danger pour les populations de cette localité.

Par ailleurs, mesurant à juste titre le rôle primordial que joue la promotion dans l'essor de notre tourisme, vos Commissaires ont mis l'accent sur la préservation de la stabilité et de la paix sociale qui constitue, selon eux, le socle de l'attractivité de la destination Sénégal.

De plus, l'accent a été mis sur la nécessité de redorer l'image du Sénégal à l'international. Sur ce point, ils ont salué les performances enregistrées par l'Agence sénégalaise de Promotion touristique (ASPT), dans le cadre du programme « TAAMU SENEGAL », tout en invitant son Directeur général à associer les députés de la diaspora dans ses activités à l'étranger et de mettre en place au niveau des grandes villes européennes des maisons dites « Sénégal », pour une meilleure visibilité de notre destination.

Dans la même dynamique, ils ont suggéré le renforcement des stratégies de promotion du tourisme interne à travers, notamment, l'homologation de tarifs nationaux incitatifs. De plus, il a été préconisé de travailler à mettre un terme à la saisonnalité qui constitue, de leur avis, un frein à la performance du secteur.

Poursuivant dans le même sens, vos Commissaires ont estimé que, pour faire ressortir l'attractivité de la destination, il s'avère crucial de mettre à jour la carte touristique et d'intégrer dans le circuit les 12 « Pencs » de Dakar et l'île de Kousmar sur le fleuve Saloum, qui est un site ornithologique renfermant un écosystème riche en biodiversité faunique.

De surcroît, pour rendre notre destination plus attrayante au tourisme sportif, il a été recommandé de construire des réceptifs hôteliers autour du périmètre de Diamniadio qui abrite déjà des infrastructures sportives d'envergure.

Vos Commissaires ont, en outre, fait le rapprochement entre le tourisme et le transport aérien, pour évoquer son impact sur la destination Sénégal. A ce propos, la cherté des billets et les retards notés avec la Compagnie Air Sénégal. SA, ont été déplorés.

Dans le même registre, il a été souhaité de nourrir la réflexion sur la question des visas et appliquer, au besoin, le principe de la réciprocité. Ils ont, également, exprimé le besoin d'être informés sur les rapports d'activités des bureaux de représentation touristique du Sénégal à Paris et à New-York.

Parallèlement, vos Commissaires ont bien apprécié l'initiative du Crédit hôtelier touristique qui a permis d'assurer la continuité d'exploitation des réceptifs et le maintien des emplois. Au regard de ses apports positifs, l'augmentation des ressources financières allouées a été plaidée pour un meilleur accompagnement des petites et moyennes entreprises du secteur qui ont la particularité d'avoir un capital social faible et d'être confrontées à la problématique des titres précaires qui ne leur permettent pas de disposer de financements auprès des banques. Ils ont, à cet effet, sollicité le financement des campements au niveau de certaines îles de la Casamance et de Fatick en particulier.

Dans la même perspective, il a été sollicité qu'une partie des crédits de l'enveloppe allouée aux PME soit affectée aux jeunes de Dakar.

Considérant le rôle important que peuvent jouer les investisseurs nationaux dans le développement de notre industrie touristique, ils ont interpellé Monsieur le Ministre sur les parcelles de terres qui devaient leur être attribuées au niveau de la nouvelle station balnéaire de Pointe Sarène.

Par ailleurs, le statut de zone touristique spéciale d'intérêt national, accordé à la Casamance, a été magnifié par vos Commissaires qui ont exprimé également le souhait d'être informés sur le bilan ainsi que sur les perspectives et projets dédiés. Parallèlement, ils ont proposé d'engager des réflexions sur des possibilités d'asseoir une politique discriminatoire à l'endroit du tourisme insulaire qui contribuerait à booster l'économie de ces localités.

En outre, compte tenu de la transversalité du secteur, il a été recommandé de développer une approche interministérielle pour veiller à la protection de certains sites tels que le Lac Rose, dont les flux d'eaux pluviales lui ont fait perdre sa belle couleur rose qui constituait son principal point d'attraction. La même remarque a été faite, par

vos Commissaires, sur le désert de Lompoul qui est menacé de disparition par l'expansion de l'exploitation minière du zircon.

Dans la même lancée, il a été proposé l'adoption de stratégies opérantes pour un développement connexe du tourisme et de l'artisanat qui, de l'avis de certains Commissaires, sont intrinsèquement liés.

De surcroît, la question d'accès aux sites touristiques n'a pas manqué d'être soulevée par vos Commissaires qui ont sollicité le bitumage des routes, notamment, à Saly, à Pointe Sarène et au niveau de la réserve du Ferlo ainsi que l'élargissement de la route Cap Skiring-Ziguinchor.

Monsieur le Ministre a, par ailleurs, été interpellé sur le Programme de Développement du tourisme à Saint-Louis et de sa région qui ne correspond plus aux orientations initiales. A ce titre, il a été demandé d'effectuer une évaluation des financements consentis dans ce cadre, par l'Agence Française de Développement (AFD).

Des Commissaires ont également sollicité des éclairages concernant les réalisations enregistrées dans le cadre du programme City Trip à Dakar et le montant des crédits alloués. Ils se sont également interrogés sur la suite du projet Akon city et sur celle du projet de loi portant Code du tourisme.

Vos Commissaires ont, en outre, recommandé le rattachement du patrimoine historique au Ministère en charge du Tourisme.

Par ailleurs, l'importance de la sécurité dans l'activité touristique a été soulevée par vos Commissaires qui ont invité Monsieur le Ministre à s'investir davantage dans la sécurisation des sites et circuits touristiques et de veiller à l'effectivité du contrôle des parcs.

A cet égard, il a été souligné la nécessité de renforcer les moyens matériels et financiers des services régionaux de tourisme, notamment à Ziguinchor, pour une réalisation efficace des missions assignées et d'envisager l'implantation d'un nouveau service à Kédougou.

S'intéressant spécifiquement aux Loisirs, ils ont attiré l'attention de Monsieur le Ministre sur la quasi-absence de programmes dédiés à ce sous-secteur qui mérite d'être propulsé afin de le rendre plus performant.

Dans ce cadre, il a été invité à faire le bilan des réalisations, de décliner la politique qui lui est dédiée et de revenir sur les dépenses effectuées dans le cadre des crédits qui lui ont été alloués.

Ils ont, en outre, interpellé Monsieur le Ministre sur la tenue du Conseil interministériel qui était prévu pour discuter du contenu à donner aux Loisirs. De même, des éclaircissements ont été demandés sur les actions de la Direction des Loisirs.

Dans un autre registre, vos Commissaires ont apprécié les axes stratégiques autour desquels sont élaborés les programmes du ministère. Ils ont, néanmoins, interpellé Monsieur le Ministre sur l'absence d'indicateurs de performance leur permettant de faire le croisement des données, ainsi que sur les chevauchements notés entre les activités de certains programmes. De même, il a été soulevé le montant élevé des crédits alloués aux dépenses de personnel.

Par ailleurs, certains Commissaires ont sollicité des éclairages sur les raisons de la légère hausse du budget, tandis que d'autres ont plaidé l'augmentation des ressources du département eu égard à son importance et aux nombreux défis à relever.

Reprenant la parole pour donner suite aux préoccupations de vos Commissaires, Monsieur le Ministre les a remerciés pour la qualité et la sincérité des débats, avant d'apporter des réponses à leurs questions.

D'emblée, il a retracé la politique stratégique de son département qui s'inscrit en droite ligne de la vision du Président de la République de faire du Sénégal une destination touristique de référence, à travers une offre touristique riche et diversifiée.

A cet égard, Monsieur le Ministre a informé que, depuis 2012, des actions de promotion sont en train d'être menées pour développer le tourisme d'affaire, l'écotourisme et le tourisme animalier, à côté du tourisme balnéaire.

A ce niveau, il a annoncé que le Sénégal est placé parmi les pays qui disposent de fort potentiel de faune sauvage, de riches parcs et réserves, à l'image de Fathala, et d'une position géographique stratégique pour développer le tourisme animalier.

S'agissant du tourisme d'affaire, il dira que, compte tenu de notre dynamisme diplomatique et économique ainsi que notre position géographique, notre pays abrite de grandes rencontres internationales, des séminaires et d'événements d'envergure qui contribuent au développement du tourisme d'affaire ou MICE (Meetings incentives, conferencing, exhibitions).

Concernant le tourisme balnéaire, Monsieur le Ministre est du même avis que vos Commissaires sur la place importante qu'occupe la localité de Saly dans cet environnement touristique. Tout de même, il a rappelé la crise touristique occasionnée par l'érosion côtière et les nombreuses initiatives, avec le soutien de la Banque mondiale dans le cadre du Programme de Développement touristique et des entreprises (PDTE), qui ont permis de restaurer les plages et d'assurer la continuité de l'exploitation des hôtels. Ce qui a permis, d'ailleurs, de relever de manière significative le niveau de fréquentation touristique et d'améliorer l'attractivité économique de la zone, a-t-il ajouté.

Dans le même registre, Monsieur le Ministre est revenu sur les difficultés de requalification de Saly relativement au coût social et économique très élevé. Toutefois, il a rassuré que la SAPCO continue d'assurer la gestion de la salubrité des plages et de la mise à niveau du centre commercial.

Dans l'optique de poursuivre notre dynamisme touristique, dira-t-il, le Président de la République a donné l'instruction de démarrer une nouvelle station à Pointe Sarène. Ce qui a amené la SAPCO à aménager, sur fonds propres, une superficie de 110 hectares pour la réalisation de projets d'envergure, dans ladite zone. Sur ce point, le ministre a informé de la présence des plus grandes chaînes hôtelières mondiales, à savoir RIU et TUI, qui se sont implantées au Sénégal.

Ces deux partenaires, ajoutera-t-il, ont mis sur pied le plus grand établissement de la chaîne hôtelière au Sénégal, en l'occurrence l'Hôtel RIU Baobab, avec plus de 500 chambres en quatre étoiles dans leur gamme, correspondant à cinq étoiles dans notre classification. De plus, il est prévu, sur le même site, la construction de RIU 2 avec 512 chambres.

Les travaux de ces deux leaders mondiaux, qui marquent une nouvelle étape dans le développement du tourisme au Sénégal, vont se poursuivre avec la mise en place imminente de RIU Plaza à Dakar. S'agissant de leur implantation dans la région de Saint-Louis, ils sont en train de finaliser les discussions, mais le ministère leur exige d'avoir un partenaire sénégalais a-t-il révélé.

Pour ce qui est de la réouverture des hôtels Club Aldiana et Domaine de Nianing, Monsieur le ministre a informé du partenariat noué entre le Groupe RIU et l'investisseur qui a racheté le Club Aldiana, ainsi que l'achat du domaine de Nianing par un promoteur sénégalais qui est en train de travailler pour son redémarrage.

Sur cette question, il a tenu à rappeler que le rôle du ministère est de créer les conditions propices au développement du tourisme à travers, notamment, des mesures incitatives de soutien et d'accompagnement pour faciliter l'investissement. Le département s'emploie également à garantir le minimum de service requis dans une station balnéaire et à veiller au respect des exigences découlant des cahiers de charges.

Concernant le site de Mbodiène, Monsieur le Ministre a informé du paiement des impenses aux populations bénéficiaires, ainsi que de l'aménagement prochain du site qui se fera avec l'arrivée de nouveaux partenaires.

Revenant sur la question de l'accès difficile au site de Pointe Sarène, il a annoncé le démarrage des travaux de contournement de la route reliant cette zone, dont la finalisation est prévue d'ici à 3 mois.

Relativement au Delta du Saloum, il dira qu'il se pose un problème d'enclavement et les partenaires misent beaucoup sur la distance entre l'aéroport et le site devant abriter les investissements. Toutefois, il a rassuré qu'avec les investissements massifs de l'Etat dans le développement des infrastructures qui ont pour vocation de soutenir le tourisme, en l'occurrence l'autoroute AIBD-Mbour-Fatick-Kaolack en phase de réalisation, ce problème sera bientôt résolu.

Dans la même veine, il a indiqué que, compte tenu des exigences de conformité aux normes environnementales, le site de Toubacouta, qui se trouve dans la zone protégée

des mangroves, ne peut pas abriter des réceptifs, à l'image de RIU Baobab. Néanmoins, il est possible d'édifier des constructions en utilisant des pilotis, a-t-il mentionné.

Pour conclure sur ce sujet, Monsieur le Ministre a précisé qu'aucune localité n'est mise à l'écart. L'objectif du département vise à développer le tourisme dans toutes les contrées du pays qui regorgent de potentialités touristiques.

S'agissant de la promotion du tourisme, Monsieur le Ministre est revenu sur les nombreux efforts consentis qui ont impacté positivement le dynamisme de ce sous-secteur. A ce propos, il dira que la quasi-totalité des hôtels, qui font du tourisme de masse, ont des réservations bouclées jusqu'en décembre 2024, y compris RIU Baobab dont les réservations sont bouclées jusqu'en 2025.

Néanmoins, Monsieur le Ministre se dit conscient des nombreux défis et s'engage à s'investir davantage avec les services concernés de son département pour les relever.

Revenant sur la question du financement, il a rappelé les multiples efforts consentis par le Gouvernement dans le cadre de la relance du sous-secteur touristique lourdement impacté par la COVID-19.

Sur cette question, Monsieur le Ministre dira que le crédit hôtelier était destiné principalement à ceux qui n'avaient pas les moyens d'obtenir des financements auprès des banques. En effet, ces derniers ne sont pas bénéficiaires de titre ou de bail, mais disposent de délibération ou de permis d'occuper qui ne peuvent pas faire office de garantie bancaire. C'est ce qui explique que les premiers crédits étaient destinés aux campements villageois de la Casamance, avant d'être élargis aux autres régions. Sur ce dernier point, il a précisé qu'en Casamance les campements ont été restaurés avec un montant de plus de 300 millions de FCFA, et avec les crédits hôteliers, il est prévu de les renforcer.

En ce qui concerne l'hôtel de Diourbel, Monsieur le Ministre a informé que sa construction a été prise en charge par l'Etat, à travers l'AGETIP. Selon lui, les travaux sont à 88% d'exécution et seront achevés d'ici la fin de l'année. Il appartient maintenant à la Commune et au Conseil départemental de Diourbel de faire des propositions pour la gestion de cet hôtel, a-t-il annoncé.

Sur ce même sujet, Monsieur le Ministre a ajouté que c'est ce même investissement qui a été fait à Sédhiou et il est envisagé d'en faire bénéficier aux localités de Kaffrine et Dionwar.

Abordant la question relative aux réalisations faites, à travers le projet Dakar City Trip, il a précisé que le Parc de Hann est sous la tutelle du Ministère en charge de l'Environnement. Néanmoins, son département a fait des investissements en termes d'éclairage, d'aménagement des allées piétonnes et aires de repos, dans l'optique de créer les conditions d'attractivité et de permettre aux touristes d'avoir les informations dont ils ont besoin.

Sur la prise en charge des difficultés et impacts environnementaux au Lac Rose et à Lompoul, il a indiqué la nécessité de travailler en synergie avec ses collègues en charge de la Culture et de l'Environnement pour trouver ensemble des solutions appropriées.

Evoquant le conseil interministériel qui était prévu entre le ministère et les autres départements en charge de la Femme, de la Jeunesse et de la Culture, il a informé que son objectif était de proposer un programme commun durant les vacances. Cependant, cette initiative a été abandonnée du fait que le ministère en charge de la Jeunesse n'a pas pu organiser ses traditionnelles activités de vacances cette année. C'est pourquoi, dira-t-il, les crédits qui étaient destinés aux Loisirs, pour le compte de son département, ont été utilisés pour proposer un programme aux jeunes sénégalais durant les vacances, avec la Direction des Loisirs.

En guise de rappel, Monsieur le Ministre a indiqué que cette direction était rattachée au ministère des Sports et les activités phares qu'elle a eu à mener l'ont été avec AFRIMA, un partenaire extérieur. Actuellement, la direction déroule un programme avec des jeunes promoteurs sénégalais, en fournissant un appui financier, sous forme de subventions du ministère.

Sur le Programme de Développement touristique de Saint-Louis et sa Région (PDT), Monsieur le Ministre a rappelé que ledit programme date de dix ans et il fallait impérativement continuer les travaux pour ne pas perdre les crédits.

Retraçant le bilan des réceptifs hôteliers, Monsieur le Ministre a déclaré que le taux d'occupation des hôtels s'établissait environ à 20% en 2021 et à 39% en 2022, avec des entrées évaluées à 1 206 000 en 2021 et à 1 424 000 en 2022. En termes de recettes recouvrées, il dira qu'elles tournent autour de 509 milliards FCA en 2021 et 590 milliards FCFA en 2022.

S'agissant de la valorisation des sites culturels, Monsieur le Ministre a fait noter que le tourisme est un package qui nécessite l'implication des autres ministères concernés. Par conséquent, il importe de travailler en synergie pour atteindre les objectifs poursuivis.

Relativement au Projet Akon City, il a précisé que le promoteur a obtenu son ticket d'entrée en payant le reliquat. Toutefois, s'il n'honore pas ses engagements, il va perdre les droits que lui confère ce ticket d'entrée. Sur ce sujet, Monsieur le Ministre a fait savoir que, sur une superficie de 594 hectares, le promoteur n'a pas bénéficié de plus de 50 hectares. Donc, le projet n'enlève en rien la possibilité de prendre des engagements avec d'autres développeurs qui souhaiteraient investir dans cette zone, a-t-il ajouté.

Enfin, Monsieur le Ministre s'est engagé à apporter, par écrit, des réponses exhaustives sur certaines questions, pour permettre à vos Commissaires de disposer de toutes les informations dont ils ont besoin.

Prenant la parole à son tour, Monsieur le Ministre des Finances et du Budget a indiqué que, pour 2024, le projet de budget du Ministère du Tourisme et des Loisirs s'élève à 9 405 475 189 FCFA, contre 8 692 891 127 FCFA en 2023, soit une hausse de 712 584 062 FCFA en valeur absolue et 8,20 % en valeur relative.

Poursuivant son intervention, il dira que cette hausse est expliquée, principalement, par l'intégration du crédit hôtelier, du projet de développement des zones touristiques intégrées de Pointe Sarène, de Mbodiène, de Kafountine Abéné, du Delta du Saloum ainsi que le renouvellement de la banque de projets, en prenant en compte les nouveaux projets en cours de négociation avancée ou ceux évalués par les services de la Direction de la Planification.

Toutefois, il a fait noter que l'Etat continue d'accorder une attention particulière à ce secteur et a fait remarquer que relativement au montant de **8 692 891 127 FCFA** arrêté par la loi de Finances initiale pour 2023, le ministère est en train d'exécuter un budget de **12 882 000 000 FCFA** à la faveur d'un virement de crédits de **1 440 000 000 FCFA** pour renforcer les ressources du Fonds d'impulsion des activités touristiques, d'un virement de crédits de **125 000 000 FCFA** pour le projet de développement touristique de Saint Louis, d'un virement de crédits de **2 500 000 FCFA** pour le crédit hôtelier, d'un report de crédits à hauteur de **816 000 000 FCFA** pour le projet d'aménagement touristique dont les crédits sont passés de **2 300 000 000 FCFA** à **3 100 000 000 FCFA**.

Relativement à l'appréciation du budget de l'Administration sénégalaise, le ministre a indiqué que de 2000 à 2012, le nombre de fonctionnaires est passé de 65 000 à 91 000 et qu'en 2023, l'effectif est à 175 000. Sur cette période, la masse salariale est passée de **428 000 000 000 FCFA** à **1273 000 000 000 FCFA** due, entre autres, à un renforcement du service public, notamment en matière de santé, d'éducation, de sécurité, d'amélioration du cadre de vie dans un contexte d'évolution de la taille de la population avec un croît démographique de 2,5% par an et la nécessité de renforcer l'inclusion sociale.

Poursuivant ainsi, il fera noter que le ratio dépenses de fonctionnement rapporté à la richesse nationale s'établit à 7,8 % en 2024, alors qu'il était à 12% dix ans auparavant. Les efforts de rationalisation ont donc porté leurs fruits.

Monsieur le Ministre indiquera, enfin, que la taille de l'Administration est optimale et le budget est équilibré.

Il informera, par ailleurs, que la contribution du tourisme dans le PIB est de 7% selon les dernières informations statistiques disponibles.

Satisfaits des réponses apportées par Messieurs les Ministres, vos Commissaires ont adopté, à la majorité, les différents programmes du projet de budget 2024 du Ministère du Tourisme et des Loisirs. Ils vous demandent d'en faire autant, s'il ne soulève, de votre part, aucune objection majeure.

SECTION 49 : MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS

Programmes /titres	LFI 2024 en AE	LFI 2024 en CP
Programme Développement de l'Offre Touristique		
Dépenses de personnel	151 535 000	151 535 000
Acquisition de biens et services	205 000 000	205 000 000
Transferts courants	1 717 500 000	1 717 500 000
Investissements exécutés par l'Etat	2 915 500 000	2 915 500 000
Transferts en capital	1 500 000 000	1 500 000 000
Total Programme Développement de l'Offre Touristique	6 489 535 000	6 489 535 000
Programme Pilotage, Coordination et Gestion Administrative		
Dépenses de personnel	431 778 000	431 778 000
Acquisition de biens et services	409 141 751	409 141 751
Investissements exécutés par l'Etat	254 408 438	254 408 438

Total Programme Pilotage, Coordination et Gestion Administrative	1 095 328 189	1 095 328 189
Programme Promotion de la Destination		
Dépenses de personnel	73 612 000	73 612 000
Acquisition de biens et services	247 000 000	247 000 000
Transferts courants	1 500 000 000	1 500 000 000
Total Programme Promotion de la Destination	1 820 612 000	1 820 612 000
Total Dotation Ministère du Tourisme et des Loisirs	9 405 475 189	9 405 475 189